

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le 14 octobre à 20 heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires en exercice : 19

Nombre de délégués titulaires présents : 10

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 2

Nombre de pouvoirs : 2

Date d'envoi de la convocation le 7 octobre 2025

Titulaires présents :

Eric CHASSAGNE, Serge DEPLANTE, Yohann TRANCHANT

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Patricia MERMOZ, Gilles REY

Vincent BOULNOIS, Eric DELHOMMEAU, Hervé FERROUD-PLATTET

Titulaires absents :

Alexis BUTTIN, Francis VAUJANY, Martine VIBERT

Jean-François BRAISSAND

David DUBOSSON, Françoise MUGNIER

Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY, Daniel ROCHAIX

Suppléants présents prenant part aux votes : André VUACHET, Sylvain BISTON

Pouvoirs :

M. Daniel ROCHAIX donne pouvoir à M. Hervé FERROUD-PLATTET,

M. Francis VAUJANY donne pouvoir à M. Yohann TRANCHANT

Mme Agnès BARILLIER a été élue secrétaire de séance.

Réf : D_C_001_25

Objet : Travaux de restauration environnementale et de prévention des inondations des îles du Chéran : validation du projet

Le SMIAC souhaite entreprendre des travaux de restauration hydromorphologique, écologique et de prévention des inondations des îles du Chéran sur les communes du Châtelard et de la Motte en Bauges.

Justifiés par le besoin de limiter la dynamique d'incision du lit du Chéran que les anciennes extractions et endiguements ont généré, ces travaux ont pour objectif de restaurer l'espace de mobilité et de bon fonctionnement du cours d'eau en ouvrant de larges espaces de divagation et d'étalement des eaux en crues.

Le tronçon concerné s'étend de la passerelle "Picot" sur la commune du Châtelard jusqu'à l'aval du plan d'eau des îles du Villaret, soit près de 1300 mètres linéaires.

Les travaux consistent à déplacer le lit mineur du Chéran afin d'en adoucir la pente et de lutter contre l'érosion et l'enfoncement du lit du Chéran. Il s'agira de travaux de terrassements en déblais, de

réinjection de matériaux au sein du lit vif et d'abaissement du merlon entre le lit vif et le plan d'eau du Villaret.

De multiples bénéfices pour le cours d'eau et la biodiversité associée sont attendus, tels que la reconnexion de la rivière à sa nappe alluviale, le retour à un équilibre sédimentaire, l'amélioration de la continuité écologique au niveau du seuil de la confluence avec le Nant d'Aillon ou encore la diversification des habitats aquatiques et alluviaux.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 280 000 € HT, pouvant bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau voire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de Savoie.

Monsieur le Président présente le projet de travaux ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE

D'APPROUVER le projet de travaux de restauration environnementale et de prévention des inondations des îles du Chéran, tel qu'annexé ;

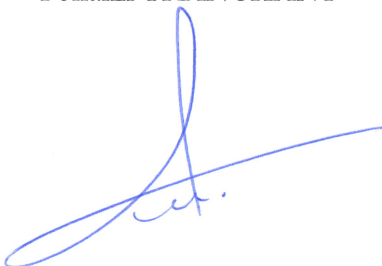
D'AUTORISER le Président à lancer les procédures de marchés publics nécessaires à la réalisation des travaux, étant précisé que leur attribution sera subordonnée à une délibération du comité syndical ;

D'AUTORISER le Président à solliciter les aides des financeurs potentiels du projet, notamment l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de Savoie et la communauté d'agglomération du Grand Chambéry, et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Votants	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Président,
Yohann TRANCHANT



La secrétaire de séance
Agnès BARILLIER

